Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026002-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.002

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Construction d'une salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire – Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de construction d'une salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire a fait l'objet d'une étude de programmation, par le bureau d'études PREPROGRAM.

Il s'agit avec la construction de ce nouvel équipement, destiné à la pratique sportive des scolaires, de remédier à la problématique du déplacement au complexe sportif des Noës, qui se traduit pour l'école privée par un temps de trajet conséquent (entre 15 et 20 minutes par trajet à pied), et pour l'école publique, par un coût de déplacement (en car) à la charge de la commune.

La perspective de la construction de ce nouvel équipement a également permis d'identifier d'autres opportunités :

- Accueillir des associations sur les temps extra-scolaires, afin de mutualiser les locaux
- Décongestionner les salles existantes ouvertes aux associations, dont les plannings sont surchargés ;
- Ouvrir des créneaux pour des associations, clubs ou structures demandeuses de locaux.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026002-DE

Le projet qui est prévu à proximité de la mairie, sur le site de l'actuel plateau scolaire (parcelle AB n° 239) comprend :

- Une salle multi-activités (374.71 m²) permettant une pratique sportive destinée prioritairement aux élèves des écoles, sur les temps scolaires. Sans dimensions normées, elle ne pourra pas accueillir de compétitions ;
- Une salle annexe de 97.54 m², pouvant elle aussi être investie par les écoles, mais également par des associations pour des activités douces, la tenue d'ateliers ou l'organisation de réunions.
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud de la salle multi-activités sur une surface de 270 m² (puissance 57,27 kWc).
- L'aménagement des espaces extérieurs autour de l'équipement et la reconstitution du plateau scolaire.

Par décision du Maire n° 2025.049 en date du 2 octobre 2025, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de cette salle multi-activités avec reconstitution d'un plateau scolaire a été attribué à l'agence d'architecture FABER – 35220 CHATEAUBOURG (mandataire d'un groupement conjoint).

Au terme de la présentation du projet et des interventions en séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les modifications à apporter au projet en phase APD, à savoir :
  - Suppression des plantations, des paillages et des amendements pour l'ensemble du projet (travaux à prévoir en régie).
  - Suppression de l'emmarchement paysager depuis le Passage du Tertre vers le City-Stade (mis en option)
  - Remplacement des pavés à joints enherbés sur le parvis SUD par une surface engazonnée (avec conservation toutefois de pavés à joints graviers sous le préau SUD, en raison du manque d'eau et d'ensoleillement pour le développement du gazon). Revêtement type pavés à joints enherbés mis en option.
- D'approuver l'Avant-Projet Définitif ainsi modifié, et le coût prévisionnel des travaux, fixé à 1 681 985,25 € HT, ainsi que les modalités de financement de l'opération.
- De l'autoriser à solliciter les subventions les plus élevées possibles (DETR – DSIL – Agence Nationale du Sport – CAF et Région Bretagne).
- De l'autoriser à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'adopter ces propositions (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 1 (Sophie ELUDUT) – Pour : 21).

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	